

n°3  
// Octobre 2014

p.3 Actualités

p.6 Autour du soin  
L'UHCD

p.7 À la loupe  
Les élections

p.10 Zoom sur  
TrèE-Doc  
L'UPM  
Site Internet

p.14 En chantier  
Le projet PERSOZ



**Directeur de la publication** : Hubert Meunier

**Comité de rédaction** : Anne-France Argans, Karim Abderrahmane, Vincent Berichel, Nadine Diconne, Alice Bernon, Aude Long, Sylvana Moreau, Hélène Pegon, Yves Rozet-Billet, Denise Siraud, Guylaine Thioulouse, la Ferme du Vinatier.

**Conception-Réalisation** : Anne-France Argans

**Crédits photos** : Centre Hospitalier Le Vinatier

**Pour toutes idées ou suggestions :**

Cellule Communication au 04.85.92.56.15 / [\\_cellule\\_communication@ch-le-vinatier.fr](mailto:_cellule_communication@ch-le-vinatier.fr)

# Actualités

retour sur ...

## Inauguration Hôpital 2012

Organisée le mercredi 25 juin, l'inauguration des trois pôles de psychiatrie d'adultes a rassemblé près de 200 personnes.

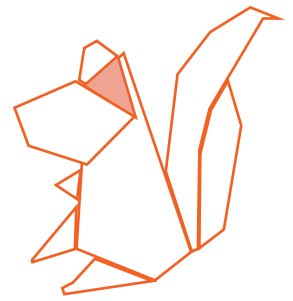
Réunis au sein du bâtiment 308, officiels, ouvriers du chantier et agents de l'établissement ont ainsi pu assister à cette cérémonie présidée par **M Jean-François CARENCO** - Préfet de région, Préfet du Rhône, **Mme Véronique WALLON** - Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes et **M Jean-Jacques DAVID** - Président du Conseil de Surveillance.

Dès 17h00, les personnalités extérieures ont été invitées à visiter nos nouveaux espaces. Les unités Lucien BONNAFE et Ugo CERLETTI, rattachées au pôle EST de psychiatrie d'adultes, ainsi que les locaux d'enseignement ont été présentés au plus grand nombre. L'occasion également de diffuser deux mini-clips retraçant, d'une part, le parcours de cette aventure et présentant, d'autre part, les nouveaux contours architecturaux de notre parc au moyen de vues aériennes\*.

Découpe du ruban, découverte de la plaque inaugurale et discours officiels ont ensuite rythmé cette cérémonie à l'issue de laquelle un buffet en plein air, réalisé par notre service restauration, était proposé.

Un évènement important pour un projet sans précédent au cours duquel chacun a pu réaliser le chemin parcouru depuis les prémices du projet en 2007 jusqu'aux emménagements des unités achevés au mois de mars de cette année.

\* vidéo disponible sur le site du Vinatier à l'adresse suivante : [www.ch-le-vinatier.fr](http://www.ch-le-vinatier.fr) rubrique "Actualités"



En cours ...



Saison culturelle

## La Ferme du Vinatier

Pour sa saison 2014/2015, la Ferme du Vinatier vous invite à découvrir sa nouvelle programmation qui débutera avec une résidence et une exposition de l'artiste plasticienne Adeline Contreras et ses sculptures faites de fibres végétales en forme d'habitat évoquant la naissance végétale ou animale.

Parmi les nombreux projets et résidences artistiques développés cette saison, la Ferme du Vinatier accueillera également les artistes de la compagnie Anda Jaleo qui partiront à la rencontre des usagers de l'hôpital, mais également du voisinage et des utilisateurs de la ligne de tramway T2 qui longe le centre hospitalier afin de questionner les uns et les autres sur ce que leur évoque "Le Vinatier", les souvenirs qu'ils en ont, et le regard qu'ils portent sur cette institution. La collecte de témoignages sera le terreau d'une création théâtrale reflétant l'addition de ces "petites histoires personnelles", et donnera la part belle à l'imaginaire et au rêve.

Cette saison verra également l'aboutissement de la résidence de Tatiana Arfel et de Julien Cordier avec la parution d'un livre aux Editions Le Bec en l'air, fruit de leur résidence sur le site de l'hôpital pendant plusieurs mois, à découvrir lors de la Fête du Livre de Bron.



Cette présentation sera accompagnée d'une exposition des œuvres du dessinateur et d'extraits de textes de l'auteur.



### Abri singulier

Adeline Contreras œuvre depuis plusieurs années à l'élaboration de volumes confectionnés à partir de raphia, de filasse, ou de mousseline de coton, qu'elle tresse, entortille, coud et découd pour obtenir des formes d'habitat évoquant la naissance de la vie végétale ou animale. En s'inspirant des graines, des cocons, des nids ou des chrysalides, elle donne à voir des matrices originelles abandonnées qui questionnent le rapport de l'homme à ses origines, à la terre-mère et à la nature.

En parallèle d'ateliers proposés aux usagers de l'hôpital, une exposition intitulée **Abri singulier** sera présentée à la Ferme du Vinatier et permettra à tous les publics de découvrir l'univers de l'artiste à travers plusieurs de ses sculptures végétales.

Exposition présentée du 18 septembre au 31 octobre 2014, du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00.

**Renseignement :** la Ferme du Vinatier : 04 81 92 56 25 - [www.ch-le-vinatier.fr/ferme](http://www.ch-le-vinatier.fr/ferme)

à venir ...



## Les 4<sup>èmes</sup> journées Cinéma & Psychiatrie

Pour sa 4<sup>ème</sup> édition les journées Cinéma & Psychiatrie du Vinatier vous invitent à un voyage au-delà de nos frontières vers "Les psychiatries d'ailleurs" à travers des films documentaires ou de fiction provenant d'Afrique, d'Asie, d'Europe ou d'Amériques.

Si la folie est universelle, sa prise en charge dépend le plus souvent de la conception qu'une société s'en fait et de la place qu'elle souhaite donner à celui qui en serait atteint. Les films présentés vous proposent de découvrir des expériences cliniques où se croisent le culturel, le médical, les problèmes économiques et les portraits singuliers d'hommes et de femmes.

Ces 4<sup>èmes</sup> journées sont aussi l'occasion de poursuivre le partenariat avec le Centre National de l'Audiovisuel en Santé Mentale et avec l'INFIPP, qui en a repris la gestion, avec une journée consacrée à la projection sur grand écran des meilleurs films et au palmarès du festival videopsy de Lorquin 2014.

**Contact et renseignements sur le site du Vinatier :**  
[www.ch-le-vinatier.fr](http://www.ch-le-vinatier.fr) rubrique "Actualités"



## Colloque Interculturalité et Soins

Dans le cadre de leur partenariat, les Instituts du Vinatier (IFSI et IFCS) et l'ISPEF (Lyon 2) organisent un colloque sur la thématique : "Interculturalité et Soins : des "bonnes intentions" aux changements des pratiques", le jeudi 20 novembre 2014 (au Centre Social du Vinatier).

**Renseignements :** Christine CAILHE : [christine.cailhe@ch-le-vinatier.fr](mailto:christine.cailhe@ch-le-vinatier.fr) / tél : 04 37 91 50 92

## Journée d'étude ORSPERE-SAMDARRA

Pour cette journée d'étude, l'ORSPERE-SAMDARRA propose de questionner les problématiques d'incurie dans l'habitat sur un double registre :

- > D'une part, il s'agira de penser les modalités d'évaluation sur un plan clinique, et par extension d'interroger les catégories employées pour désigner ces situations ;
- > D'autre part, il importera de problématiser les modes d'intervention, d'accompagnement et/ou de soin, auprès des personnes en situation d'incurie dans leur habitat.



Mardi 2 décembre 2014 à l'amphithéâtre  
Charles Mérieux, ENS Lyon.

L'inscription est gratuite mais nécessaire.  
Vous pouvez dès à présent vous inscrire à  
cette adresse : <http://bit.ly/1kdMyWl>

**Contact et renseignements :**

[orspere@ch-le-vinatier.fr](mailto:orspere@ch-le-vinatier.fr)

ou par téléphone au 04 37 91 53 90

# Autour du soin

## UHCD

### Unité d'Hospitalisation de Courte Durée



**L'Unité d'Hospitalisation de Courte Durée a accueilli, le 23 juin 2014, ses premiers patients. Rattachée au pôle UMA-MOPHA et directement associée à l'UMA, cette unité permet de proposer une offre de soins complémentaires, entre le temps dit de "crise" et l'hospitalisation.**

Les patients admis à l'UMA et dont la sortie est indiquée pourront ainsi faire l'objet d'une hospitalisation à l'UHCD ; l'indication de prise en charge dans cette unité pouvant être réalisée :

- > Pour les patients qui nécessitent quelques jours de soins hospitaliers avant retour à domicile accompagné ou non d'un suivi ambulatoire ;
- > Pour les patients nécessitant une courte période d'observation complémentaire afin de définir le mode de prise en charge le mieux adapté à leur état ;
- > Pour les patients nécessitant une courte durée d'observation visant à affiner le diagnostic ou ajuster leur traitement ;
- > Pour les patients stabilisés mais en attente de transfert dans leur établissement d'origine.

Unité d'hospitalisation délivrant des soins intensifs, l'UHCD permet d'éviter l'hospitalisation en unité classique, structurellement plus longue, lorsque celle-ci n'est pas nécessaire pour le patient ; facilitant ainsi la fluidité des séjours.

L'ouverture de l'UHCD favorise également un désengorgement de l'UMA, permettant ainsi à son équipe de se consacrer à sa mission première : les toutes premières heures de la prise en charge d'un patient.

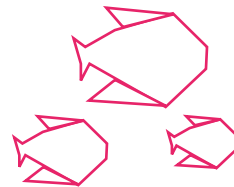
Afin de pouvoir assurer cette mission, une équipe de 30 ETP regroupant psychiatre, assistant, infirmier ou encore cadre de santé a été composée pour une ouverture programmée à 10 lits.



*Entrée de l'UHCD - Bâtiment 409*



# À la loupe



## Elections CSIRMT

Les prochaines élections de la "Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Technique" (CSIRMT) se dérouleront le mardi 18 novembre 2014. Dédiées aux équipes paramédicales, elles permettront le renouvellement de leurs élus à la CSIRMT.

### La CSIRMT ?

**Selon l'article L. 6146-9 du code de la santé publique, la CSIRMT est consultée pour avis sur :**

- › Le projet de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques élaboré par le Coordonnateur Général des Soins ;
- › L'organisation générale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ainsi que l'accompagnement des malades ;
- › La politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques liés aux soins ;
- › Les conditions générales d'accueil et de prise en charge des usagers ;
- › La recherche et l'innovation dans le domaine des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- › La politique de développement professionnel continu.

**Elle est informée sur :**

- › Le règlement intérieur de l'établissement ;
- › La mise en place de la procédure prévue à l'article L.6146-2 (nomination des chefs de pôles) ;
- › Le rapport annuel portant sur l'activité de l'établissement.

**Cette instance consultative garantit :**

- › L'expression professionnelle pour les personnels des filières infirmières, de rééducation et médico-techniques ;
- › La cohérence et la complémentarité du fonctionnement des filières infirmières, de rééducation et médico-technique ;
- › Elle est le lieu d'élaboration, de réflexion et de propositions d'action visant l'amélioration des pratiques professionnelles, de la continuité des soins et de la qualité de la prise en charge.

Son président, Vincent BERICHEL, décrit la CSIRMT comme *"lieu d'échange et de débat, lieu de réflexion, de décision, d'arbitrage, d'articulation avec les autres instances et métiers de l'hôpital"* où chacun, conscient de sa responsabilité en tant que soignant mais aussi en tant que représentant, voit le fruit de son travail mis au service de tous. Centrée sur le patient et son parcours de soin, la CSIRMT œuvre à l'amélioration de la qualité des soins et de la prise en charge.

## Qui peut se présenter?

Les fonctionnaires titulaires ou stagiaires ainsi que les agents contractuels peuvent se porter candidat, à l'exception de ceux en congés maladie depuis plus d'un an à la clôture des listes.

Peut être candidat toute personne exerçant l'une des fonctions citées ci-dessous :

*Cadres Supérieurs de Santé, Cadres de Santé, Infirmiers, Pédiatres-Podologues, Masseurs-Kinésithérapeutes, Ergothérapeutes, Psychomotriciens, Orthophonistes, Diététiciens, Préparateurs en Pharmacie Hospitalière, Manipulateurs d'Electroradiologie, Aides-Soignants.*

## Comment se présenter?

Rien de plus simple ! Il suffit d'adresser un courrier de candidature, **avant le 14 octobre 2014**, au Coordonnateur Général des Soins. (Vous pouvez retrouver un modèle type dans le n°4 du journal des élections de la CSIRMT)

## Qui peut voter?

Les élections du 28 novembre 2014 concernent les agents des catégories soignantes, de réadaptation et médico-techniques, il s'agit donc des mêmes professions que celles pouvant faire acte de candidature (cf. liste ci-dessus).

## Comment voter?

Le vote physique aura lieu entre 6h00 et 19h00 dans les salles de la Rotonde, bâtiment 207, le 18 novembre.

Le vote sera aussi possible par correspondance à partir du matériel électoral que chaque électeur recevra à son domicile dans la semaine du 3 au 7 novembre.

**Nous comptons sur votre mobilisation, par votre vote ou votre candidature, pour contribuer au développement de la CSIRMT et des missions qui lui sont confiées.**

The collage consists of four pages from the CSIRMT journal, each with a different number (#1/4, #2/4, #3/4, #4/4) and the word 'Edito'. The pages contain various articles, notices, and administrative information related to the CSIRMT elections. The #1/4 page lists eligible professions and explains the election process. The #2/4 page mentions the Commission des Elections and the date of the election. The #3/4 page includes a notice about the election of the President of the Commission Médicale d'Évaluation. The #4/4 page contains a rubric for questions and answers, and a notice about the election of the President of the Commission Médicale d'Évaluation.

*Journal de la CSIRMT créée à l'occasion des élections*





## Les élections professionnelles, c'est quoi ?

Les élections professionnelles du 4 décembre 2014 nous concernent tous puisqu'elles visent à élire nos représentants qui siégeront notamment aux **Commissions Administratives Paritaires Locales et Départementales et au Comité Technique de l'Etablissement**.

Consultées sur les questions relatives au déroulement de carrière des agents de l'établissement, les Commissions Administratives Paritaires peuvent également siéger en conseil de discipline. Le Comité Technique d'Etablissement est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services tels que l'organisation du travail, la politique sociale ou encore la politique de formation.

A l'issue des élections, les résultats permettront également de mesurer la représentativité respective des organisations syndicales sur l'établissement, déterminant ainsi le nombre de sièges au sein de différentes instances (CTE, CHSCT, Conseil supérieur de la fonction publique...).

## Qui peut se présenter ?

> Les organisations syndicales de fonctionnaires qui, dans la fonction publique où est organisée l'élection, sont légalement constituées depuis au moins deux ans à compter de la date de dépôt légal des statuts et satisfont aux critères de respect des valeurs républicaines et d'indépendance ;

> Les organisations syndicales de fonctionnaires affiliées à une union de syndicats de fonctionnaires, sous réserve de remplir les conditions précisées préalablement. (Ne sont prises en compte en qualité d'unions de syndicats de fonctionnaires que "les unions de syndicats dont les statuts déterminent le

*titre et prévoient l'existence d'organes dirigeants propres désignés directement ou indirectement par une instance délibérante et de moyens permanents constitués notamment par le versement de cotisations par les membres.") ;*

> Les organisations affiliées à une même union ne peuvent pas présenter de listes concurrentes à une même élection.

## Qui peut voter ?

### Aux Commissions Administratives Paritaires :

Tous les agents (personnel non médical) titulaires en position d'activité, mais pas les agents contractuels, les agents stagiaires ou les personnels de direction.

Les agents occupant des fonctions distinctes de leur grade (faisant fonction de ..., coordonnateurs, etc...) sont électeurs (et éligibles) au titre de leur grade d'appartenance.

### Au Comité Technique de l'Etablissement

Les fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi que les contractuels de droit public (CDI, CDD) ou de droit privé (emplois d'avenir, apprentis...) en position d'activité peuvent élire leurs représentants au CTE.

## Comment voter ?

### > **Sur place**

Le 4 décembre, les bureaux de vote seront installés au Centre Social et ouverts de 6h00 à 22h00.

### > **Par correspondance**

Le matériel de vote sera envoyé à chaque électeur à compter du 26 novembre 2014. Attention, seuls les bulletins acheminés par La Poste avant le 4 décembre à 16h00 seront pris en compte, il faut donc tenir compte du délai postal lors de l'envoi de son bulletin.

# Zoom sur...



TreE-Doc  
Portail documentaire

**Pour la première fois, les trois bibliothèques de l'établissement disposent d'un portail documentaire commun, disponible en ligne. Offrant une multitude de services, il permet de découvrir la richesse de l'offre documentaire présente au Centre Hospitalier Le Vinatier.**

Les documentalistes de la Bibliothèque médicale, de la Bibliothèque du Vinatier et du Centre de documentation IFSI-IFCS se sont rassemblés pour constituer un projet de ré-informatisation afin de mettre à disposition des lecteurs leurs riches collections d'ouvrages, de revues et de documents audiovisuels, à visée professionnelle ou de loisir.

Depuis l'automne 2013, TreE-Doc constitue une porte d'entrée unique sur les documents et les services proposés par les bibliothèques en optimisant leur visibilité auprès des agents de l'établissement et des publics extérieurs.

Disponible en ligne, ce portail permet de répondre au besoin des usagers, internes ou externes à l'établissement, de poursuivre leurs recherches d'informations en dehors des heures d'ouverture des bibliothèques.

## Comment accéder à TreE-Doc ?

Vous pouvez consulter le portail documentaire :

- > Depuis chez-vous, sur Internet, en tapant "[documentation vinatier](#)" dans votre moteur de recherche ;
- > Depuis l'intranet du C.H. Le Vinatier, en cliquant sur le lien "[Portail documentaire TreE-Doc](#)" dans la rubrique "[En 1 clic](#)".

Vous arrivez alors sur la page d'accueil présentant les trois structures, les actualités en santé mentale et la revue de presse hebdomadaire.

## Pour quoi faire ?

TreE-Doc vous permet de trouver des documents présents dans les trois bibliothèques de l'établissement. Chaque structure dispose d'un espace personnalisé incluant des services et outils propres à son public :

### Les espaces de la Bibliothèque médicale et du Centre de documentation IFSI-IFCS :

À partir de la page d'accueil de chaque espace, la zone de recherche vous permet de trouver en une seule interrogation des documents empruntables à la Bibliothèque médicale et/ou au Centre de documentation IFSI-IFCS.

Vous pouvez également interroger les revues électroniques du bouquet Psychologie de Cairn, accessibles en texte intégral à partir d'un poste informatique du C.H. Le Vinatier, en cliquant dans l'onglet "[Interrogation externe](#)".

Des bibliographies, issues de la revue "Santé mentale" ou réalisées par les documentalistes sur diverses thématiques, peuvent vous aider dans la réalisation de vos écrits professionnels, tout comme les sites Internet de référence regroupés dans l' "Annuaire de liens" de chaque bibliothèque.

L'espace de la Bibliothèque du Vinatier :

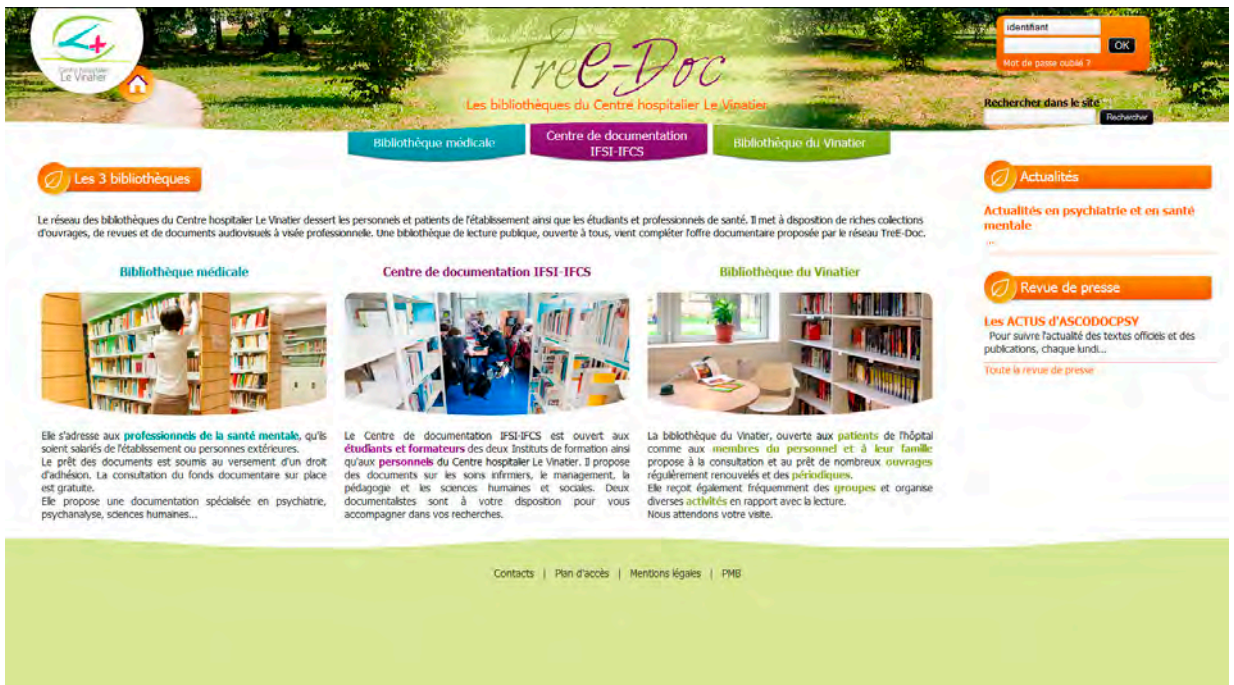
À partir de la page d'accueil, vous pouvez trouver de nombreuses références de romans, biographies, bandes-dessinées, incluant des classiques comme des nouveautés. Investis dans la vie de l'hôpital, les documentalistes organisent des ateliers contes avec plusieurs services de soin dont les dates sont disponibles sur l'agenda de la Bibliothèque du Vinatier.

**L'accès au compte lecteur**

Un identifiant, remis lors de l'inscription dans l'une des trois bibliothèques, donne accès à un compte lecteur sur TreE-Doc et à de nombreux services en ligne : suivi des prêts, réservation de documents, suggestions d'acquisition, accès au texte intégral de documents numériques (mémoires étudiants cadres, infirmiers)... Pour chacune des trois structures, les personnes inscrites peuvent emprunter 3 ouvrages et 3 revues pour une durée de 3 semaines.

**Les documentalistes du Centre Hospitalier Le Vinatier seront ravis de vous recevoir dans leurs locaux. Ils pourront vous présenter plus en détail les différents services proposés par TreE-Doc et vous former à son utilisation.**

**Bonnes recherches !**



Connectez-vous dès à présent à TreE-Doc : <http://ch-le-vinatier.reseaudoc.fr/opac/>



**Installée au rez-de-chaussée du bâtiment 201, l'équipe de l'UPM œuvre au quotidien pour assurer la protection des biens et des personnes concernées. Pilotée par Mme Isabelle AUDAP en collaboration avec M Pierre MOREL, cette unité intervient en collaboration étroite avec les équipes soignantes et médicales.**

Près de 400 mesures de protection sont gérées par l'UPM dont l'équipe est composée de :

- > 7 Mandataires à la Protection des Majeurs qui sont tous détenteurs du CNC (Certificat National de Compétences) MJPM - dont un préposé aux tutelles et deux adjoints qui figurent sur la liste des MJPM établie par le Préfet et qui ont prêté serment ;
- > 1 personne en charge du suivi des opérations comptables et des demandes de mesures de protection ;
- > 1 personne chargée de l'accueil et du suivi des dossiers de la MAS.

Intervenant sur le site de l'établissement, au domicile des personnes ou sur tout autre lieu nécessitant sa présence, le MJPM adapte ses missions au type de mesure mis en place ; mesure elle-même déterminée par l'état de la personne en faisant l'objet.

### La curatelle

Cette mesure peut être soit :

- > "simple" : la personne protégée gère elle-même ses revenus et ses dépenses ; le curateur désigné est là simplement pour l'assister en cas de besoin et pour contresigner les actes aux conséquences importantes qui pourraient être nécessaires ;
- > "Renforcée" ( 99 % des cas ) : c'est le curateur qui encaisse les ressources et paie les dépenses. Il dispose seul de la signature sur le compte courant. Toutefois, la plupart du temps la personne protégée peut disposer d'un compte personnel sur lequel elle reçoit l'argent nécessaire à ses besoins personnels.

Cette mesure nécessite un lien étroit entre le mandataire et le protégé car les décisions importantes sont prises conjointement par les deux.

### La tutelle

Cette mesure de protection est bien plus contraignante car le tuteur prend les décisions à la place de la personne protégée, sauf en matière personnelle. Il est à noter que pour les décisions les plus graves, il doit avant d'agir obtenir l'autorisation préalable du Juge des tutelles. Cette mesure est mise en place lorsque toute autre mesure de protection s'avère insuffisante.

### Le mandat spécial

Il s'agit d'une mesure de protection dite d'urgence. Temporaire, elle permet d'assurer la protection d'une personne et de ses biens en attendant de pouvoir définir, de manière pérenne, le type de mesure le mieux adapté.



L'équipe de l'UPM

**En lien avec de multiples partenaires (juges, banques, notaires, assistantes sociales, Maison du Rhône, ...) l'UPM accomplit des missions aussi diverses et complexes que les personnes qu'elle protège. La loi de 2007 confie effectivement aux MJPM, outre la perception des revenus et le paiement des charges, le devoir de protéger les intérêts personnels et patrimoniaux des personnes protégées.**

# Site Internet

Bientôt en ligne...



**Lancé en 2013, le projet de refonte du site Internet de notre établissement arrive à son terme avec une sortie programmée pour la fin du mois d'octobre 2014.**

## Un outil accessible, simple et convivial

Voici les quelques mots à l'origine de ce projet dédié à l'ensemble de nos publics. Accessible par tous depuis un ordinateur, un smartphone ou encore une tablette, le site Internet doit permettre à chacun de trouver l'information recherchée et ce en un nombre de clic limité.

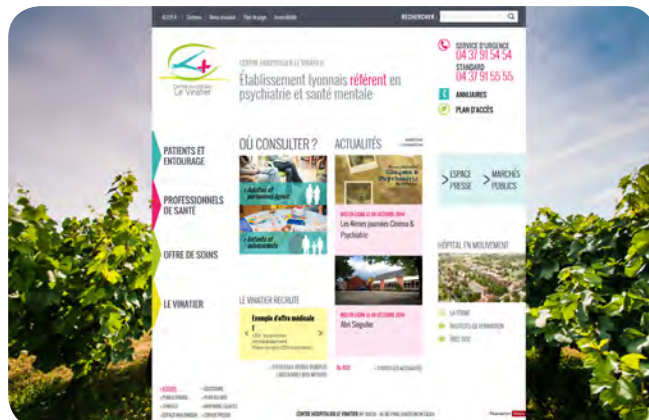
Pour répondre à cette ambition, la société STRATIS a été missionnée pour créer un outil permettant d'informer l'ensemble de nos publics (patients et entourages, professionnels de santé, partenaires et grand public) au travers d'un schéma de navigation simple et accessible au plus grand nombre. Au-delà de cette mission première, le nouveau site devait également s'intégrer dans une démarche de déstigmatisation de la psychiatrie.

## Le groupe projet

Pour concevoir ce nouvel outil, un groupe composé de vingt référents a été constitué. Représentants des pôles de soins et des différentes directions, ils ont participé aux étapes clés de ce projet. Arborescence, maquette graphique ou encore fonctionnalités ont ainsi fait l'objet d'une réflexion commune et de choix collectifs pour répondre au mieux aux attentes et besoins de chacun. Interpellés sur la forme, ces référents ont également contribué à la réalisation de l'ensemble des contenus.

## De nouvelles fonctionnalités

Une fois les grandes lignes définies, le développement de nouvelles fonctionnalités a nécessité plusieurs mois



de travail. Cartographie "Où consulter", annuaire des pôles et des services ou encore aide à l'orientation sur le site intra hospitalier... Autant d'outils développés en vue d'accompagner, pour chaque type de recherche, l'ensemble de nos internautes.

Un travail sur l'organisation du contenu a également été réalisé. Réparties en quatre rubriques principales, nos informations ont été vulgarisées et synthétisées afin de répondre aux spécificités de l'Internet. En parallèle, une réflexion sur leur hiérarchisation a été engagée, aboutissant à l'élaboration d'un nouveau schéma de navigation.

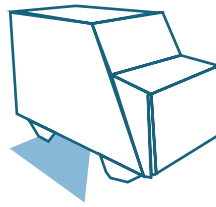
## Une initiative globale

Avec pour périmètre premier la refonte du site institutionnel de l'établissement, ce projet s'est rapidement étoffé avec la création de deux nouveaux sites pour La Ferme du Vinatier et les Instituts de formation. Elaborés sur le même modèle, ils ont été déclinés en fonction de leurs spécificités et besoins respectifs.

**Programmée fin octobre, la mise en ligne de ces trois nouveaux sites s'inscrit dans une politique globale d'uniformisation de nos outils web mais surtout dans une volonté d'ouverture et d'accompagnement auprès de l'ensemble de nos publics.**



# En chantier



Persoz  
Villeurbanne

**Dans le cadre du regroupement de l'offre extra-hospitalière du pôle EST, les structures du G08 et une partie de celles du Z53 seront bientôt réunies au sein d'un nouveau bâtiment.**

Situé au sud de Villeurbanne, dans le quartier de la Perralière/Grand Clément, ce bâtiment accueillera au cours de l'année 2015 :

- L'Hôpital de Jour adultes du G08 (*actuellement situé en intra-hospitalier*) ;
- Le CMP adultes du G08 (*actuellement situé rue Louis Becker à Villeurbanne*) ;
- Le CATTP adultes du G08 (*actuellement situé rue Branly à Villeurbanne*) ;
- Le CMP et CATTP personnes âgées du Z53 (*actuellement situé rue Branly à Villeurbanne*).

Ce regroupement visant une meilleure lisibilité de l'offre de soins psychiatriques sur Villeurbanne, facilitera également le passage d'un patient d'une structure à une autre.

Pensé pour répondre aux besoins de chacune d'entre elle, ce complexe de plus de 1500m<sup>2</sup> permettra l'identification rapide de chaque espace pour les patients et visiteurs tout en assurant une circulation fluide d'une zone à l'autre pour les professionnels.



Retenue pour sa bonne compréhension du programme et son respect des consignes, l'agence "Pierre Vurpas & Associés Architectes" a également apporté une attention particulière aux espaces extérieurs et au respect du patrimoine tout en s'inscrivant dans une démarche de qualité environnementale.

Lancés au mois de mars 2014, les travaux se termineront au 2<sup>d</sup> semestre 2015.







**Centre Hospitalier Le Vinatier**

BP 300 39 - 95 bd Pinel - 69 678 Bron cedex

Tél. 04 81 92 56 10

[dg@ch-le-vinatier.fr](mailto:dg@ch-le-vinatier.fr)

[www.ch-le-vinatier.fr](http://www.ch-le-vinatier.fr)

